

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 64/507 du 26/6/1984 10
MTPS/DGTFP/JEP/2202 /
Portant intégration et nomination de
Monsieur BOUMASSO KOUILLIBIO Albert dans
les cadres de la catégorie I hiérarchie
I des Services Techniques (Laboratoire
des Lignes).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-61 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 1087/EP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/60 du 3-3-60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie I des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 5-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5-7-62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/EP du 26-3-63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/EP du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/544 du 20-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/016 du 26-1-81 ou décret n°
80/144 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéres-
sé ;

DECRETE :

4/5

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-3-70 susvisés, Monsieur BOUMEC KOUDEBIO Albert, né le 19 Novembre 1952 à Kinkala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Electricité obtenu à l'Institut Polytechnique (UNES) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stariako, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BALEZAVILLE, le 28 Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,

Rodolphe ADAM.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO KATEUONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LAKOUNDEZOU.

APPLICATIONS :

JORPC
DGTEP/DFP
DFP/BST
D.G.B.
D.C.F.
M.H.E.
DOSSIER
INTERESSE
SGCL/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2./-